

DÉLIBÉRATION du conseil municipal de la commune d'AUSOIS

Séance du mardi 13 mai 2025

Nb de conseillers		Vote	
En exercice :	15	POUR	12
Présents :	11	CONTRE	0
Votants :	13	Abstention	1

Délibération N°2025.057

Secrétaire de séance : Hervé GOMES-LEAL

Date de la convocation : 06 mai 2025.

Objet : avis sur la création d'un SIVU pour la distribution d'énergie électrique.

L'An deux mille vingt-cinq et le treize mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune d'AUSOIS, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane BOYER, maire.

Etaient présents : M. Hervé GOMES-LEAL, Mme Françoise RICHARD, adjoints,
Mmes Julie ARNAUD, Claudette PAYERNE-BACCARD, Myriam COUVERT.
Messieurs Jean-Jacques AGUSTIN, Jean-Marie FRESSARD, Cédric PERILLAT MERCEROZ,
Adrien PEYRE DE GROLEE VIRVILLE, Hervé RATEL.

Absents/excusés Camille COL, Maurice BODECHER (procuration à Françoise RICHARD), Philippe REVEILHAC, Jean-Louis VIGNOUD (procuration à Stéphane BOYER).

M. le Maire rappelle au conseil municipal que face aux défis techniques, organisationnels, administratifs et financiers auxquels doivent faire face les communes qui portent la compétence de distribution d'énergie électrique à travers leur régie, les ELD de Haute Maurienne (AUSOIS, AVRIEUX, BESSANS, BONNEVAL-SUR-ARC et VILLARODIN-BOURGET) se sont rapprochées pour envisager la création d'une structure intercommunale sous la forme d'un SIVU.

La création de cet établissement public devra permettre de mutualiser les services actuels des régies d'électricité et de développer de nouvelles compétences.

M. le Maire rappelle que chaque commune devra se prononcer sur la création de cette structure, ses statuts, son périmètre et son mode de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

12 voix POUR

01 abstention (Jean-Marie FRESSARD)

- **APPROUVE** le principe de création d'un SIVU pour la distribution d'énergie électrique sur son territoire.
- **ACCEPTE** le principe d'adhésion de la commune d'Aussois à ce SIVU à compter de sa date de création par M. le Préfet du département de la Savoie.
- **S'ENGAGE**, après l'approbation des statuts du SIVU et de l'élection des représentants d'Aussois au conseil d'administration de ce SIVU lors d'un prochain conseil municipal, à demander à M. le Préfet du département de la Savoie de prendre l'arrêté de création du Syndicat Intercommunal d'électricité de Haute-Maurienne.



Stéphane BOYER,
Maire



Hervé GOMES-LEAL,
Secrétaire de séance